



Aide à domicile  
Aide-soignant  
Anesthésiste - réanimateur  
Assistant de service social  
Assistant maternel  
Chirurgien  
Éducateur spécialisé  
Formateur (pour adultes)  
Infirmier  
Masseur- kinésithérapeute  
Médecin généraliste  
Ophtalmologue  
Opticien-lunetier  
Orthodontiste  
Orthophoniste  
Orthoptiste  
Pédiatre  
Pharmacien  
**✓ Puéricultrice**  
Sage-femme  
Sapeur pompier

## Puéricultrice

La puéricultrice est une infirmière ou une sage-femme spécialisée dans les soins aux enfants de 0 à 15 ans. Elles œuvrent aussi bien en hôpital qu'en clinique (c'est le cas de la moitié d'entre elles), que dans les services de protection maternelle et infantile (PMI) ou en crèches et autres haltes-garderies. Selon les endroits où elles travaillent, leur mission diffère. En hôpital ou en clinique, on les trouve au service maternité : ce sont elles qui réalisent le premier examen médical du bébé, établissent son régime alimentaire, assurent sa toilette, conseillent les jeunes mamans sur l'allaitement, le bain... Elles peuvent également travailler dans un service de pédiatrie ou de chirurgie infantile, à effectuer des soins

(pansements, perfusions, médicaments...). Dans les PMI, elles jouent un rôle de prévention et d'éducation. Ce sont elles qui conseillent les mamans de retour de la maternité, qui se déplacent dans les écoles pour faire des bilans de santé, qui assurent le suivi au domicile des enfants signalés par l'hôpital ou le service d'aide sociale à l'enfance... Enfin, dans les crèches et les haltes-garderies, leur mission consiste à encadrer les éducatrices, les auxiliaires de puériculture et les assistantes maternelles. De par leur formation, elles sont également habilitées à agir en cas d'urgence ou à signaler un retard du développement, un comportement anormal, ou une maltraitance éventuelle.

### FORMATION

Admission : vous devez posséder un diplôme d'État d'infirmière ou de sage-femme pour tenter le concours d'admission en école. Le diplôme d'État est ensuite délivré par la Drass (Direction régionale des affaires sanitaires et sociales).

Études : la formation de puéricultrice est courte mais intensive : 1 500 heures/ an.

Elle comporte des enseignements théoriques, des travaux dirigés (TD) et des stages.

Un contrôle continu permet l'évaluation des connaissances.



FONDATION  
**CROISSANCE**  
RESPONSABLE  
INSTITUT DE FRANCE